

Autorisation pour la Commission à voter en faveur de l'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement

2020/0343(COD) - 15/12/2020 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 652 voix pour, 30 contre et 13 abstentions, une résolution législative sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil autorisant la Commission à voter en faveur de l'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement.

Le Parlement a arrêté sa position en première lecture suivant la procédure législative ordinaire en faisant sienne la proposition de décision visant à autoriser la Commission à voter au nom de l'Union, lors de l'assemblée générale du Fonds européen d'investissement (FEI), en faveur de l'augmentation proposée de 2.870.000.000 EUR du capital autorisé du Fonds.

La proposition répond à la nécessité d'augmenter immédiatement le capital autorisé du FEI compte tenu de l'incidence attendue de la crise de la COVID-19 et en vue de contribuer à la réaction de l'Union et du Fonds à la crise par la mise en œuvre du [programme InvestEU](#), qui s'inscrit dans le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, et par le renforcement du rôle du Fonds dans la gestion des programmes nationaux et régionaux.